
Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Pont-sur-Rhône qui félicitent la Convention sur ses travaux et envoient l'état des offrandes patriotiques, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Pont-sur-Rhône qui félicitent la Convention sur ses travaux et envoient l'état des offrandes patriotiques, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 617-618;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35302_t1_0617_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

(comme dit Danton) dans l'univers, et l'Anglais est mort. Cette loi à jamais mémorable dans les annales de l'humanité, abolit l'esclavage dans les deux Indes : elle élève à la dignité d'hommes sept cent mille nègres répandus dans nos colonies; elle les associe à la souveraineté du peuple français; elle répand le bonheur sur la génération présente, et encore plus sur les générations futures en y ressuscitant l'humanité, la fraternité et la paternité.

En voyant deux hommes de couleur, députés de Saint-Domingue, s'embrasser au sein de la Convention nationale, en voyant ce Sénat du monde les embrasser tour à tour, en voyant la négresse tomber évanouie dans les tribunes, pleurer de joie parmi vous, Législateurs, et nous aussi, nous avons goûté le plaisir inexprimable de répandre des larmes. Nous avons député vers un nègre habitant de la commune de Saint-Quentin avec invitation de se rendre à notre séance, le président lui a donné le baiser fraternel pour les sept cent mille nègres de nos colonies et il l'a proclamé membre de la société au milieu des plus vifs applaudissements et des cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Liberté ».

TALBEAU (présid.), ne sachant ni lire, ni écrire, a fait sa marque; FAVREAU (secrét.),
PAILLET-CARRÉ (secrét.).

(Applaudissements.)

45

Le citoyen Gaspard Hugues, de Marseille, annonce qu'il a fait passer à la monnaie de cette ville 36 marcs 1 gros d'argenterie dont il joint le récépissé : il destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie morts sur les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

[Marseille, 13 pluv II] (2)

Mon âge ne me permet pas de servir la patrie de mon bras, mais trop heureux de pouvoir lui faire quelques sacrifices, j'ai envoyé à la monnaie de cette commune, 36 marcs d'argenterie, (valant 1806 liv.). Mon dessein n'est pas d'en recevoir ! Je destine cette offrande aux veuves et aux enfans des défenseurs de la patrie, morts sous les murs de l'infâme ville de Toulon. Que la Convention reste à son poste, il reste des ennemis à vaincre, de bonnes lois à faire. Le peuple lui a confié le soin de son bonheur : elle ne doit se séparer que lorsqu'elle aura terminé son ouvrage.

46

Jacques Hugues, de Marseille, donne à la patrie et fait passer également à la Monnaie de

(1) P.V., XXXI, 208. Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl.); Ann. patr., n^o 408; J. Fr., n^o 507; M.U., XXXVI, 395.

(2) J. Matin, n^o 552.

cette ville 25 marcs 4 onces 6 gros d'argenterie, pour la valeur en être distribuée aux veuves et enfans des braves défenseurs de la patrie morts sous les murs de l'infâme Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des dépêches (1).

47

Le district de Montagne-sur-Mer annonce que dans le courant du mois nivose, on a vendu dans son arrondissement pour 321,910 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149,910 l.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montagne-sur-Mer, 9 pluv. II] (3)

« Représentants,

La dernière corde qui tenait encore l'arc des aristocrates bandée contre les patriotes, est enfin cassée; ils croyaient que les républicains n'auraient point osé acheter des biens d'émigrés, du moins tous ces scélérats ont fait jouer tous les ressorts imaginables pour en empêcher la vente, mais rien n'a pu aveugler les amis de la patrie et ce qui suit en est une preuve convaincante. Nous avons vendus dans le courant du mois de nivose pour 321.250 l. de biens d'émigrés, estimés seulement 149.910 l. Ça va et ça ira, vive la République, Vive la Montagne et les sans culottes qui la défendent ».

BRAZIER (présid.), Ch. PREVOST, BOIVIN,
DYVINCOURT

48

Les autorités constituées et la société populaire de Pont-sur-Rhône, ci-devant Saint-Esprit, félicitent la Convention, et l'invitent à continuer ses grands travaux. Plus de prêtres, plus de rois, est la devise de ces citoyens et l'abrégé de leurs vœux. A l'adresse est joint l'état de la quantité d'or, vermeil et argent envoyé de Pont-sur-Rhône à la monnaie de Montpellier, montant à 829 marcs; plus, en laiton et cuivre, 745 l. Cet état est suivi de la note des autres effets d'armement et d'équipement fournis par la société populaire de Pont-sur-Rhône pendant le mois dernier.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Pont-sur-Rhône, 16 pluv. II] (5)

« Représentants,

Nous avons renversé les autels du fanatisme et du mensonge superstitieux, pour en ériger à la Patrie et à l'humanité. Le peuple de notre

(1) P.V., XXXI, 208. Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl.).

(2) P.V., XXXI, 208. Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl.). Mention dans M.U., XXXVI, 396; J. Sablier, n^o 1137.

(3) C 291, pl. 933, p. 18.

(4) P.V., XXXI, 208. Bⁱⁿ, 24 pluv. (1^{er} suppl.). Mention dans J. Sablier, n^o 1137.

(5) C 292, pl. 941, p. 10 à 13. Lettre d'envoi, datée du 16 pluv. et signée Dousset (présid.).

commune a enfin reconnu que les prêtres étoient les Alliés naturels des tyrans, et que le culte de l'erreur conduit à l'oppression. Nous avons brûlé l'idole; nous ne sacrifierons plus à l'imposture. Législateurs, nous sommes les premiers à notre district qui ayons donné cet exemple de raison. Mais, bientôt les habitants des autres communes s'empresseront de l'imiter. Que ne peuvent les rois et les peuples être tous témoins du dévouement du peuple français et de la raison qui l'éclaire! Les trônes s'écrouleroient et l'univers seroit libre. Si l'ignorance a fait l'esclavage des nations, la raison et le courage fondent la liberté des Français.

Des hommes, prétendus sages, mais pervers ont été quelquefois vous dire que le peuple n'étoit pas encore parvenu au vrai point de maturité; ils ne connoissent pas le peuple, ou ils le calomnient. Le peuple est mûr pour toutes les vertus, et ce qui doit annoncer aux tyrans que leur dernière heure est arrivée, c'est que le peuple français a parcouru rapidement et sans rétrograder tous les progrès de la liberté.

Législateurs, vous tenez en vos mains la foudre exterminatrice des rois, Frappez et périsse du même coup toutes les têtes coupables du crime de l'oppression. Plus de rois, plus de prêtres. La liberté et la raison, voilà le vœu du peuple.

Nos ennemis après avoir inutilement essayé de renverser la république en fédéralisant le peuple avoient encore osé penser, ou que vous abandonneriez vos fonctions avant de l'avoir sauvée ou que vous consentiriez à une paix trop précoce et qui serait liberticide. Mais vous resterez à votre poste et vous ne ferez la paix que lorsque les tyrans n'auront plus de complices au milieu de nous.

Les cris de la patrie n'ont pas retenti en vain dans le cœur des habitants de notre commune. Ils y ont souvent excité les grandes émotions que peuvent seuls éprouver les hommes libres et l'autel que nous avons consacré à la victoire se remplit chaque jour des dons qu'y dépose le civisme pour les besoins de ses braves défenseurs.

Représentants, achevez le salut de la liberté et que l'univers vous doive son affranchissement ».

FAYART, RAOUX, ASTIER (présid.), PELLISSIER, CHAMBON (agent nat. du distr.), CAMBON (juge), BARATIER (commissaire des Guerres), GONNET (off. mun.), [et 71 autres signatures]

[Etat des effets envoyés en nivôse à l'A. des Pyr.-Orient. 15 pluv. II]

Chemises : 140; paires de bas : 82; habits : 2; anglaises : 2; roupes : 1; pantalons : 2; paires de guêtres : 3; vestes : 1; culottes : 1; bonnets de police : 2; bonnets de laine : 4; draps de lit : 3.

Certifié véritable, DOUSSET (présid.),
G. PRADEL fils

[Autre état, 16 pluv. II]

Envoyé à la monnaie à Montpellier en or, argent ou vermeil 829 marcs; Plus en laiton ou cuivre 745 l. Envoyé aux armées du 11 nivôse

au 13 pluviôse : 148 charrettes chargés de plomb, d'avoine, de foin, de couvertures, de la charpie, (du) papier pour cartouches, le tout fourni en grande partie par la commune de Pont-sur-Rhône sur l'invitation des administrateurs.

Certifié véritable, CHAMARRIN, RAOUX.

Plus 128 marcs argenterie ou galons envoyés à la Monnaie à Montpellier le 14 du courant.

49

Les membres du comité de surveillance de la section de l'Egalité de la commune de Lisieux félicitent la Convention, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lisieux, 21 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple.

Vous avez fait connoître aux hommes leurs droits, vous avez fait tomber la tête du tyran et des fédéralistes, vous avez décrété la loi révolutionnaire et vous avez détruit l'esclavage des hommes de couleur.

Vous avez compté sur le peuple pour terrasser ses ennemis, le peuple compte sur vous pour consolider son bonheur.

George recommande des jeûnes aux Anglais pour aspirer de la confiance à ses soldats, vous leur avez opposé la raison et le courage des François. Restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans aient perdu l'espoir de donner des lois aux hommes malgré eux ».

FERTEY, P. AUSSEY, SOREL (présid.), DELAPORTE aîné, DUMOULIN, REGNOULT, SILOT fils (secrét.).

50

La commune de Vannes annonce l'envoi de 157 marcs 7 onces 2 gros en vermeil et argent à la trésorerie nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Extrait des délibérations, 16 pluv. II] (4)

Séance publique où le citoyen Lefebvre présidoit et où étoient les citoyens Chaussier, Castaignet aîné, Carré, Callone, Chatel, Le Ray, Boursicot, Botherel père, Guillemet fils, Le Bot, Bogard, Penhard cadet, Maraquiny, Le Merle, Gallo, Mauduit et Bernard.

Présent le citoyen Ledelaizir, substitut de l'agent national.

Se sont présentés les commissaires nommés par la municipalité par la délibération du 13 courant pour faire une nouvelle recherche des

(1) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} suppl^t).

(2) C 292, pl. 941, p. 2.

(3) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} et 2^e suppl^t).

(4) C 291, pl. 925, p. 1.